

Table des matières

Avant-propos	7
Abréviations utilisées	9
Chapitre 1. Cadre légal	11
1.1. Introduction	11
1.2. Code de droit économique	11
1.3. Arrêté royal du 21 octobre 2018 portant exécution des articles III.82 à III.95 du Code de droit économique	13
1.4. Code des sociétés et des associations	17
1.5. Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations	22
Chapitre 2. Champ d'application	25
2.1. Types d'associations	25
2.2. La très petite ASBL	25
2.2.1. Les travailleurs	26
2.2.2. Recettes	27
2.2.3. Total des avoirs et des dettes	28
2.2.4. La très petite ASBL peut-elle opter pour une « comptabilité complète » ?	29
2.2.5. Que se passe-t-il lorsqu'une association frôle la limite entre une petite et une très petite ASBL ?	30
2.3. La petite ASBL	30
2.4. La micro-ASBL	31
2.5. La grande ASBL	31
2.6. Exemples	31
2.7. ASBL soumises à d'autres obligations comptables	32
2.8. Compétence de la Commission des normes comptables	33
Chapitre 3. La recherche de la transparence	35
3.1. Transparence interne	35
3.1.1. Établissement d'un budget	35
3.1.2. Établissement des comptes annuels	36
3.1.3. Droit de consulter les documents comptables	37
3.2. Transparence externe	37
Chapitre 4. Principes comptables pour les très petites ASBL	39
4.1. Tenue d'une comptabilité simplifiée	39
4.2. Enregistrement des opérations dans un livre comptable unique	39
4.3. Inscription des opérations « sans retard »	41

4.4. Principes de prudence, sincérité et bonne foi et pièces justificatives	41	7.3. Ca
4.5. Inscription par ordre chronologique	42	7.3
4.6. Continuité des écritures	43	7.3
4.7. Modèle du journal	44	7.3
4.8. Qu'advient-il du livre comptable unique?	44	7.3
4.9. Commentaire des rubriques des journaux	45	7.3
4.9.1. Journal des dépenses (Annexe 2)	45	7.3
4.9.2. Journal des recettes (Annexe 2)	46	7.3
Chapitre 5. État des recettes et dépenses	49	7.3
5.1. Principes	49	7.3
5.2. Le modèle minimum peut-il être étendu?	49	7.4. Cas
5.3. Compensations de montants	50	(no
Chapitre 6. L'annexe	51	7.4
6.1. Rapport au Roi	51	7.4
6.2. Principes	51	7.4
6.3. Règles d'évaluation	52	7.4
6.3.1. Généralités	52	7.5. Cas
6.3.2. Résumé des règles d'évaluation	53	7.5
6.3.3. Comment les ASBL doivent-elles valoriser pour la première fois?	54	7.5
6.4. Adaptation des règles d'évaluation	55	7.5
6.5. Informations complémentaires	56	7.5
6.6. L'état du patrimoine	57	
6.6.1. Lien avec l'inventaire	57	
6.6.2. Importance et rôle de l'inventaire	57	
6.6.3. Schéma minimum normalisé de l'état du patrimoine	58	
Chapitre 7. Études de cas	67	
7.1. Préambule	67	
7.2. Cas n° 1 – Modèle au sens strict tel que prévu par l'arrêté royal	67	
7.2.1. Éléments de fait et données	67	
7.2.2. Opérations comptables	68	
7.2.3. Inscriptions dans le journal des dépenses selon le modèle fixé par arrêté royal	71	
7.2.4. Inscriptions dans le journal des recettes selon le modèle fixé par arrêté royal	72	
7.2.5. État des recettes et dépenses (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	73	
7.2.6. Inventaire, état du patrimoine et annexe (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	73	

7.3.	Cas n° 2 – Modèle adapté aux besoins de l'ASBL	74
7.3.1.	Données de base de l'ASBL	75
7.3.2.	Comptabilisation des opérations	75
7.3.3.	Enregistrement dans le journal des dépenses fixé par arrêté royal mais étendu en fonction des besoins de l'association	76
7.3.4.	Enregistrement dans le journal des recettes fixé par arrêté royal mais étendu en fonction des besoins de l'association	77
7.3.5.	État des recettes et dépenses (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	78
7.3.6.	Inventaire, état du patrimoine et annexe (à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise)	78
7.3.7.	Remarque	79
7.4.	Cas n° 3 – Modèle personnalisé pour une ASBL sans numéro de TVA (non conforme à l'arrêté royal)	80
7.4.1.	Éléments de fait et données de l'ASBL	81
7.4.2.	Opérations comptables	83
7.4.3.	Traitement comptable	88
7.4.4.	Documents à déposer obligatoirement au greffe du tribunal de l'entreprise	97
7.5.	Cas n° 4 – Comptabilité d'une ASBL qui possède un numéro de TVA	99
7.5.1.	Introduction	99
7.5.2.	Situation de départ	101
7.5.3.	Inventaire et état du patrimoine au 31 décembre 2019	108
7.5.4.	Données comptables	109